



Détermination des coûts nets de l'obligation de prise en charge de l'aide et des soins à domicile en 2016

Le rapport de Polynomics en bref

Au nom de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile



Messages clés

- Au cours des dernières années, le secteur de l'aide et des soins à domicile (ASD) d'utilité publique dans le canton de Berne a pu améliorer considérablement son efficacité.
- En raison de l'obligation de prise en charge, plus de la moitié des interventions du secteur de l'ASD d'utilité publique ne peuvent être réalisées de manière rentable.
- Les coûts nets de l'obligation de prise en charge de l'ASD ne peuvent être couverts en 2016. Le sous-recouvrement des coûts s'élève à CHF 3,5 millions.

Dans le cadre d'un rapport pour l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Polynomics a déterminé les coûts nets liés à l'obligation de prise en charge de l'ASD pour l'année 2016. Les principaux résultats du rapport sont résumés dans le présent document.

Polynomics est une société anonyme indépendante. Elle se compose d'une équipe d'économistes chevronnés, dotés d'une expertise éprouvée dans l'économie de l'industrie, de la concurrence et de la régulation, ainsi que dans diverses méthodes de statistiques. Les projets de Polynomics sont axés sur les secteurs de l'énergie, de la santé, des télécommunications et des médias, des transports, de la poste et des finances. En raison de son expérience de projets en Suisse, en Autriche et en Allemagne, Polynomics prend en compte les développements et les expériences internationales dans ses solutions. Sa clientèle comprend des entreprises de toutes tailles, des associations et des institutions publiques.

Olten / Berne, le 29 août 2017

Durant ces dernières années, le secteur de l'ASD d'utilité publique a pu augmenter considérablement son efficacité. Des améliorations ont ainsi été réalisées dans le personnel mix. Afin d'utiliser plus efficacement les ressources, les organisations d'ASD d'utilité publique collaborent également de manière ciblée. Indépendamment de cela, l'obligation de prise en charge du secteur de l'ASD d'utilité publique engendre des coûts supplémentaires. De longs trajets pour de courtes interventions contribuent en particulier au fait que plus de la moitié des interventions d'ASD ne peuvent être réalisées de manière rentable avec les contributions habituelles. Les coûts nets de l'obligation de prise en charge de l'ASD, à hauteur de CHF 25,6 millions en 2016, ne peuvent être couverts par les subventions du canton de CHF 22,1 millions. Le sous-recouvrement des coûts se monte à CHF 3,5 millions.

En Suisse, les services d'aide et de soins à domicile (ASD) sont proposés par des organisations publiques et privées. Les services d'ASD sont prescrits par le médecin. Il s'agit principalement d'interventions auprès des patient(e)s pour l'évaluation et le conseil, les soins de traitement ou de base, ainsi que les prestations spéciales. Pour les services fournis, les organisations d'ASD reçoivent des caisses maladie et du canton de Berne des contributions variables selon la durée et des contributions supplémentaires fixes pour chaque trajet et intervention. Ces subventions sont identiques pour les organisations d'ASD publiques et privées.

Dans le canton de Berne, les organisations d'ASD d'utilité publique sont soumises à l'obligation de prise en charge, ce qui n'est toutefois pas le cas des organisations d'ASD privées. L'obligation de prise en charge signifie que les organisations d'ASD d'utilité publique doivent répondre, dans les 24 heures et sur tout le territoire cantonal, à toutes les demandes d'ASD prescrites par les médecins et demandées par les patients. Les interventions ne peuvent en outre être suspendues sans de sérieuses raisons.

L'obligation de prise en charge génère des coûts supplémentaires pour les organisations d'ASD d'utilité publique

L'obligation de prise en charge engendre des coûts supplémentaires pour les services d'ASD à but non lucratif par rapport aux organisations d'ASD non soumises à l'obligation de prise en charge. Les coûts supplémentaires de l'obligation de prise en charge de l'ASD représentent les coûts nets de l'obligation de prise en charge de l'ASD.

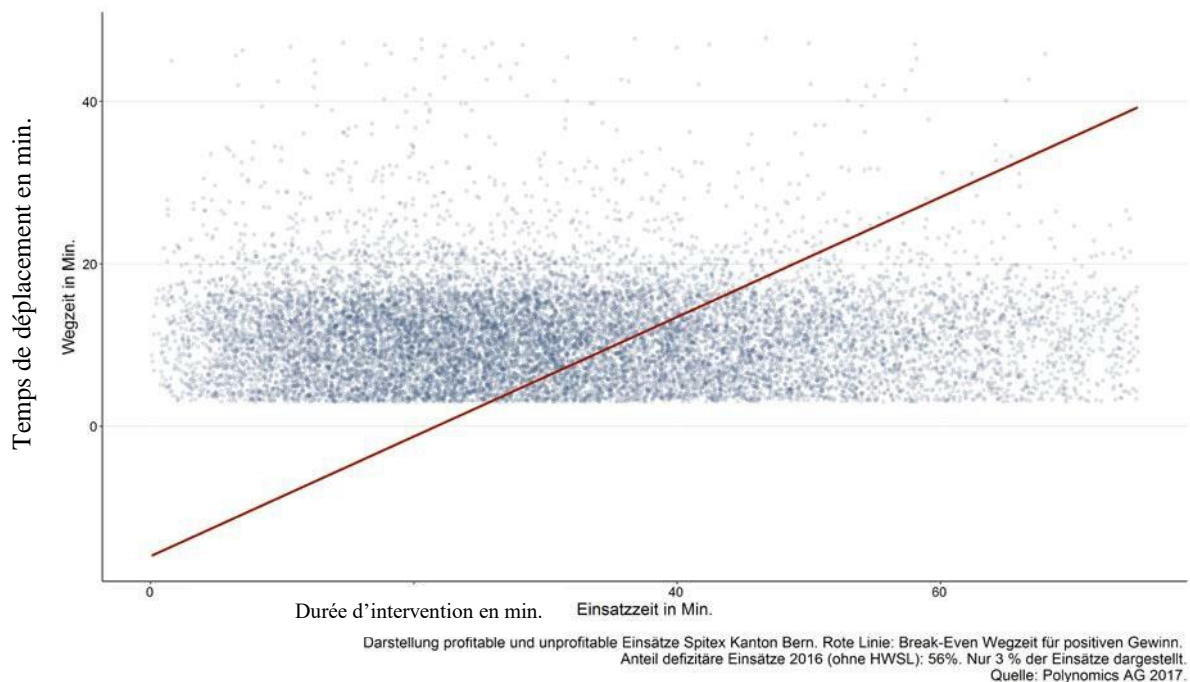
En 2013, Polynomics a créé pour la première fois un modèle de référence pour l'ASD du canton de Berne afin de déterminer les coûts nets de l'obligation de prise en charge. Celui-ci indique que l'obligation de prise en charge de l'ASD entraîne des coûts supplémentaires liés à des interventions ou des cas non rentables, des coûts de volatilité pour assurer une réserve de ressources, ainsi que de coûts supplémentaires pour l'exécution de missions difficiles.

- Les interventions les moins rentables sont celles qui causent des pertes pour les organisations d'ASD à but non lucratif. Ces pertes résultent d'un temps de déplacement particulièrement élevé pour une durée d'intervention et des paramètres de coûts donnés. Les prestataires d'ASD privés peuvent éviter de telles interventions non rentables.
- En raison de l'obligation de prise en charge, les organisations d'ASD d'utilité publique doivent toujours pouvoir répondre à la demande annuelle maximale. Cela implique qu'elles doivent offrir les capacités maximales de personnel afin de prévenir les variations de demandes, même si ces capacités ne sont pas utilisées. Les coûts de volatilité sont donc les coûts d'exploitation résultant de la variation de la demande pour les services de l'ASD.
- Les missions difficiles sont celles que les employés des organisations d'ASD ont de la peine à exécuter et qui peuvent même les mettre en danger. La réalisation de telles interventions nécessite un personnel spécialement formé ou des formations continues supplémentaires, ainsi que des mesures liées à l'infrastructure et des frais généraux accrus. Les prestataires d'ASD privés peuvent refuser de telles interventions.

Polynomics a examiné les coûts supplémentaires de l'obligation de prise en charge en 2016 sur la base des données de diverses organisations d'ASD représentatives dans le canton de Berne. Les coûts nets qui en résultent peuvent ainsi être calculés pour le canton sur la base du nombre d'habitants dans la zone de prise en charge.

Le modèle de référence souligne que pour déterminer la fonction des coûts des organisations d'ASD, il importe de prendre en compte le temps de déplacement et la durée de chaque intervention, ainsi que le nombre d'interventions par patient (durée du contrat). Les missions impliquant de longs trajets, de brèves interventions chez le patient et basées sur des contrats de courte durée génèrent des coûts particulièrement élevés. Il s'agit de prestations dont les coûts ne peuvent être couverts par les contributions cantonales, calculées sans tenir compte de l'obligation de prise en charge. Le graphique suivant montre les interventions rentables (à droite de la ligne rouge) et non rentables (à gauche de la ligne rouge) pour les organisations d'ASD représentatives du canton de Berne. On constate que plus de la moitié des interventions (sans les prestations d'aide familiale) sont déficitaires en 2016.

Interventions rentables et non rentables de l'ASD publique dans le canton de Berne (2016)



Présentation des interventions rentables et non rentables de l'ASD du canton de Berne. Ligne rouge : seuil de rentabilité du temps de déplacement pour un bénéfice positif. Part des interventions déficitaires en 2016 (sans l'aide familiale) : 56%. Seuls 3% des interventions sont représentées. Source : Polynomics SA 2017.

Le graphique ci-dessus présente les interventions selon les durées de déplacement et de présence chez le patient. A gauche de la ligne rouge se trouvent les interventions d'ASD pour lesquelles les coûts ne peuvent être couverts par les contributions habituelles, en raison d'un déplacement long par rapport à la durée d'intervention, et qui engendrent donc des coûts nets. A droite de la ligne rouge se trouvent les interventions bénéficiaires. Le graphique ne présente que 3% de toutes les interventions.

Source: Polynomics, sur la base des données des membres de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile.

En 2016, le coût net de l'obligation de prise en charge de l'ASD dans le canton de Berne s'élève à CHF 25,6 millions

Les informations sur les temps de déplacements et de prestations fournies par les organisations d'ASD sont traitées afin de déterminer les recettes et les coûts par minute d'intervention de l'ASD dans les domaines de l'évaluation et du conseil, ainsi que des soins de traitement et de base. Les coûts nets interviennent dès que, par minute d'intervention de l'ASD, les recettes sont inférieures aux coûts. Sur cette base, les coûts nets dans le canton de Berne en 2016 s'élèvent à CHF 14 millions par minute d'intervention effectuée.

Dans le modèle de référence, la réserve de ressources est déterminée par rapport à la charge horaire moyenne. Pour le canton de Berne, les coûts de volatilité des réserves de ressources, estimées sur la base de discussions d'experts avec les représentants de l'ASD et d'analyses de données, s'élèvent à environ 9% du total des coûts directs du personnel. Calculés pour le canton, les coûts nets de l'obligation de prise en charge résultant des réserves de ressources s'élèvent à CHF 8,7 millions.

Les coûts supplémentaires liés aux interventions d'ASD difficiles auprès des patients sont pris en compte, dans le modèle, dans le cadre d'un ajustement des dépenses de personnel ainsi que de frais généraux. Pour le canton de Berne, la part des cas difficiles est estimée à 5% sur la base de discussions d'experts avec des représentants de l'ASD et d'analyses de données. L'augmentation des coûts directs de personnel en raison des cas difficiles est estimée à 0.5%. On admet en outre que les missions difficiles entraînent des coûts supplémentaires sous la forme d'une augmentation de 15% de frais généraux pour la gestion et l'administration. Au niveau du canton, les coûts nets de l'obligation de prise en charge liés aux cas difficiles s'élèvent à CHF 2,9 millions.

Sur la base des informations relatives aux estimations quantitatives, aux temps de déplacement et aux durées d'intervention, ainsi que des données sur les réserves de ressources et les missions difficiles, les coûts nets de l'obligation de prise en charge de l'ASD dans le canton de Berne en 2016 s'élèvent donc à un total de CHF 25,6 millions.

Au cours des dernières années, le secteur de l'ASD d'utilité publique a déjà considérablement augmenté son efficacité. Des optimisations dans le personnel mix ont été notamment réalisées. Les coûts de personnel dans les prestations de soins ont pu être réduits par une meilleure répartition des ressources. Pour plus d'efficacité, les organisations d'ASD collaborent également de manière ciblée.

En 2016, les coûts nets sont 16% plus élevés que les indemnités cantonales

Dans le canton de Berne, l'ASD d'utilité publique reçoit, pour l'exécution de l'obligation cantonale de prise en charge, des indemnités liées à la durée d'intervention, ainsi qu'une indemnité fixe par habitant. La rémunération se monte actuellement à CHF 3,70 par heure de soin. En 2016, le canton a subventionné près de 1,88 millions d'heures de soin. Le forfait est de CHF 14,90 par habitant(e) dans la zone de prise en charge. En 2016, le canton a payé cette contribution pour un peu plus d'un million d'habitants. Ses indemnités se sont ainsi élevées à un total de CHF 22,1 millions.

Le rapport entre les coûts nets de l'obligation de prise en charge de l'ASD et la rémunération actuelle du canton montre si les subventions cantonales sont suffisamment élevées. Les coûts nets annuels de l'obligation de prise en charge de l'ASD s'élevant à CHF 25,6 millions, on constate un sous-recouvrement de CHF 3,5 millions ou de 16 pourcent pour le canton de Berne en 2016.

Polynomics SA
Baslerstrasse 44
CH-4600 Olten

www.polynomics.ch
polynomics@polynomics.ch

Téléphone +41 62 205 15 70
Fax +41 62 205 15 80